

Merci de l'intérêt que vous portez au **Conservatoire National des Véhicules Anciens**, et plus particulièrement à la formation de **Technicien en Restauration des Véhicules Anciens**.

Vous trouverez dans les pages suivantes :

- la fiche technique de la formation
- le plan de formation
- le dossier de candidature
- le contrat de formation
- les Conditions Générales de Ventas

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre le CNVA au téléphone : 09 64 00 19 99 (appel non surtaxé) ou par courriel (contact@le-conservatoire.com).

LES GRANDES ÉTAPES DE VOTRE INSCRIPTION

1/ Renvoyez le présent dossier **intégralement complété** accompagné d'une photo d'identité et un chèque de 495,00€ à l'ordre du CNVA pour les frais de dossier. Ce chèque vous sera restitué si votre candidature n'est pas retenue, mais sera conservé au titre des frais de dossier si vous êtes accepté(e) par le jury mais que vous ne donnez pas suite à votre inscription.

Adressez votre dossier à : CNVA, BP 19061, 30972 Nîmes Cedex 9.

Attention : n'envoyez aucun courrier à Antony, son traitement en serait retardé.

2/ Instruction de votre dossier : vous recevrez notification de la décision du jury par mail dans les deux semaines suivant la réception de celui-ci.

Si la réponse du jury est négative, votre chèque de 495,00 € vous sera retourné. Vous serez alors libre de tout engagement et aucun frais ne sera retenu sur votre dossier. Cependant, selon les cas, vous pourrez être mis(e) en liste d'attente ou être invité(e) à postuler pour une session ultérieure.

Si la réponse du jury est positive, votre chèque de 495,00 € sera encaissé et vous disposerez alors de 10 jours pour nous adresser les cinq chèques relatifs aux frais de formation dont la réception confirmera définitivement votre inscription. Attention : tout règlement arrivé hors délai pourra faire perdre les bénéfices de sa sélection au candidat retardataire.

Vous devez nous adresser ces chèques même si vous avez demandé une aide au financement. En cas de refus de cette aide, ils vous seront retournés dès réception par nos soins de la notification de refus.

<p align="center">FICHE TECHNIQUE DE LA FORMATION DE: TECHNICIEN EN RESTAURATION DES VÉHICULES ANCIENS</p>

Établissement dispensateur

Conservatoire National des Véhicules Anciens
Xanex SAS

Prestataire de formation enregistré sous le numéro 91 30 03712 30

Siren 483 667 937, numéro TVA Intercommunautaire : FR 294 836 679 37

Siège social et correspondance

CNVA, BP 19061, 30972 Nîmes Cedex 9

Lieu de formation

CNVA, 3 Avenue Maurice Ravel, 92160 Antony

Téléphone : 09 64 00 19 99 (appel non surtaxé)

Courriel : contact@le-conservatoire.com

Objectifs de la formation

- Acquérir les bases pratiques des différents métiers de la restauration
- Connaître et comprendre les systèmes et mécanismes des véhicules anciens
- Connaître les différentes étapes de l'évolution de l'automobile au cours de l'histoire
- Connaître et comprendre l'environnement économique et le marché de l'automobile ancienne

Équipe enseignante

L'équipe enseignante est composée d'anciens professionnels de la restauration et du monde de l'automobile, aujourd'hui dédiés à la formation et à la transmission des compétences.

Des vacataires peuvent être appelés à intervenir sur des thèmes spécifiques.

Ressources pédagogiques

- Salles de cours et matériels de démonstration
- Ateliers équipés (technologie / mécanique auto / carrosserie / tôlerie-forme / sellerie / électricité...)
- Appareillage et outillage d'atelier
- Supports pédagogiques numériques
- Véhicules pédagogiques

Le métier

Le métier consiste à effectuer toute opération de maintenance et de restauration de véhicules anciens. Les champs de compétence sont divers, allant de la mécanique à la carrosserie, en passant par l'électricité, l'ajustage, le soudage... Ils peuvent s'appliquer dans des domaines variés (automobile, motocycle, nautisme, ferroviaire, aviation ou industrie).

Les débouchés

Cette formation apporte au stagiaire le socle de compétences pour être recruté par un professionnel des véhicules anciens. Il peut exercer au sein d'un atelier spécialisé, dans un musée, dans une entreprise de négoce ou d'importation de véhicules anciens...

Il peut aussi choisir la voie de l'indépendance et diriger sa propre entreprise de restauration (généraliste ou spécialisée) ou de négoce de véhicules.

Validation

La formation est validée si le stagiaire satisfait à l'ensemble des examens de fin d'année (théoriques et pratiques) et suit le cursus avec assiduité ($\geq 90\%$ de présence). Il lui sera alors remis un certificat de formation.

Modalités pédagogiques

Intitulé : Technicien en Restauration des Véhicules Anciens.

Durée : 7 mois soit 1 000 heures (cours à distance inclus).

Dates : Distanciel (accès à la plateforme en ligne) : à partir du 8 janvier 2024
Présentiel : du 19 février au 7 août 2024 inclus.

Lieu de formation : 3 avenue Maurice Ravel, 92160 Antony + déplacements en tous lieux nécessaires à la formation (entreprises, musées, professionnels, salons...).

Public : toute personne majeure

Niveau visé en fin de formation : niveau IV (Baccalauréat)

Recrutement : sélection sur dossier et/ou entretien de motivation.

Capacité : groupes de 15 stagiaires environ.

Équipe pédagogique :

L'équipe enseignante est constituée de six formateurs à temps plein et de vacataires

- 2 mécaniciens
- 1 carrossier
- 1 électricien
- 1 tôlier-formeur
- 1 sellier

Méthodologie pédagogique : La méthode de pédagogie appliquée est une méthode progressive alternant théorie en distanciel et en présentiel, et pratique en atelier. Les activités pratiques se déroulent en individuel, en binôme ou en trinôme.

Modalités d'évaluation : Au cours de la formation, plusieurs évaluations sous diverses formes ont lieu dans le but de s'assurer de l'acquisition des compétences. En fin de formation, l'apprenant est évalué sous forme de mise en situation professionnelle et d'un examen sur table.

Programme : Le cursus est constitué d'Unités de Compétences autonomes et s'articule essentiellement autour de quatre pôles de compétences :

- Mécanique automobile
- Mécanique générale/technologie
- Carrosserie traditionnelle
- Carrosserie tôlerie

À ces pôles viennent s'ajouter :

Enseignement général :

- Connaissance des technologies utilisées dans les véhicules
- Connaissance des techniques de réparation d'un véhicule
- Connaissance des métiers de la restauration
- Histoire de la locomotion et de l'industrie
- Aspects juridiques et réglementation
- Anglais technique

Enseignement technologique :

- Technologie
- Dessin industriel
- Métrologie
- Électricité

Travaux dirigés :

- Recherche documentaire
- Étude des moteurs, des châssis, des liaisons au sol

Travaux pratiques :

- Mécanique automobile
- Mécanique générale
- Carrosserie traditionnelle
- Carrosserie tôlerie
- Ajustage
- Sellerie
- Électricité

DOSSIER DE CANDIDATURE À LA FORMATION

TECHNICIEN EN RESTAURATION DES VÉHICULES ANCIENS

Session janvier 2024

Les pages suivantes doivent être imprimées, complétées et retournées accompagnées de votre chèque de 495,00€ euros à l'ordre du CNVA, à:

Conservatoire National des Véhicules Anciens
Service Candidatures
Boîte Postale 19061
30972 Nîmes Cedex 9

Cadre réservé au jury

Photo

Candidature reçue le :/...../..... Frais de dossiers reçus

Notification envoyée le :

Chèques paiement reçus le :

autofinancement

financement demandé auprès de

financement accepté

Décision : admis(e) refusé(e) liste attente admis(e) après mise à niveau

Commentaires :

.....

.....

.....

Nom : Prénom(s) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Courriel :

Date de naissance : Numéro Sécurité Sociale :

Formation initiale :

- Niveau : CAP/BEP Bac ou Bac Pro Bac +2 (BTS, DUT...) Autre :

-Secteur :

Autres Formations :

Situation actuelle :

Étudiant(e) Salarié(e) CDI Salarié(e) CDD Demandeur d'emploi Autre :

Comment nous avez-vous connus ?

.....

VOS MOTIVATIONS POUR SUIVRE CETTE FORMATION

D'où vous vient l'intérêt pour suivre cette formation (famille, amis, autre...) ?

.....

Avez-vous déjà restauré (même partiellement) un véhicule ancien (marque, modèle...) ?

.....

Si oui, l'avez-vous restauré seul ou avec d'autres personnes ?

.....

Avez-vous déjà participé à des manifestations liées aux véhicules anciens (bourses, salons, sorties...) ?

.....

Êtes-vous membre d'un club de véhicules anciens ? Si oui, lequel (nom et ville) ?

.....

VOTRE PROJET PROFESSIONNEL

Quel parcours envisagez-vous après le CNVA ?

.....

.....

.....

Autres points que vous souhaitez communiquer au jury de sélection :

.....

.....

.....

Pièce à joindre au présent dossier :

- CV + lettre de motivation + photo

- un chèque de 495,00€ à l'ordre du CNVA

6

Contrat de Formation Professionnelle Continue
(application des articles L.920-13 et L.6353-7 du Code du Travail)

Entre les soussignés :

Xanex, S.A.S au capital de 49 707 €, Siren 483 667 937, sise 148 rue de l'Abrivado, 30132 Caissargues organisme de formation enregistré sous le numéro 91300371230 auprès du Préfet de la région Occitanie, représentée par Monsieur Luc Maurel, son Président, ci-après désignée le Conservatoire, et :

Madame, Monsieur (nom, prénoms)

demeurant

ci-après désigné(e) le stagiaire,

est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L.920-13 et L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du Travail.

Article I - Objet

En exécution du présent contrat, le Conservatoire s'engage à organiser l'action de formation intitulée : « Technicien en Restauration des Véhicules Anciens ».

Article II - Nature et caractéristique de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail.

Elle a pour objectif de dispenser les fondamentaux des savoir-faire dans les opérations de maintenance, de réparation et de restauration des véhicules anciens. Sa durée est de 1 000 heures.

Programme de la formation

Cette formation est fortement orientée vers les aspects pratiques. Le cursus comprend notamment :

- Enseignement général : connaissance des métiers de la restauration, histoire de la locomotion et de l'industrie, sécurité...
- Enseignement technologique : technologie, dessin industriel, métrologie, construction mécanique, étude des moteurs, des châssis, des liaisons au sol, électricité...
- Travaux dirigés : recherche documentaire, conception.
- Travaux pratiques : soudage, assemblage, entretien et restauration de véhicules anciens.

À l'issue de la formation, un certificat de formation est remis aux stagiaires qui ont satisfait à l'ensemble des examens de fin d'année (théoriques et pratiques) et suivi le cursus avec assiduité (≥90% de présence).

Article III - Niveau de connaissances préalables requis

Cette formation est ouverte à toute personne majeure, sans condition de formation initiale.

Article IV - Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu à compter du 8 janvier 2024 pour les cours en distanciel, et du 19 février au 7 août 2024 inclus pour les cours en présentiel, au n°3 avenue Maurice Ravel 92160 Antony. Des déplacements en tous lieux nécessaires pourront être proposés (entreprises, musées, équipementiers...).

Elle est organisée pour un effectif de 45 stagiaires au minimum. Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée sont les suivantes :

- Ressources Humaines : une équipe de professionnels et de vacataires spécialistes de la restauration : mécaniciens, électriciens, carrossiers, formeurs, selliers...
- Ressources pédagogiques : salles de cours et ateliers équipés, appareillage et outillage d'atelier, supports pédagogiques papier et numériques, véhicules et outils didactiques, etc.

Article V - Délai de rétractation

À compter de la date d'envoi par le Conservatoire de l'avis de sélection du candidat, celui-ci dispose d'un délai de quatorze jours pour se rétracter. Il en informe le Conservatoire par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut lui être exigée.

Modèle de lettre de rétractation: (à adresser en recommandé avec accusé de réception).

Prénom et Nom
Adresse
Code postal – Ville

Adresse du destinataire
Code postal – Ville

À ..., le ...
Madame, Monsieur,

Le ... (**indiquez la date de l'inscription**), je me suis inscrit à la formation de : (**précisez**)

Conformément à l'article L. 221-18 du code de la consommation, j'exerce mon droit de rétractation.
En conséquence, je vous prie de bien vouloir me restituer au plus vite et au plus tard dans les 14 jours suivant la réception de la présente, la somme de (**précisez**) euros que je vous ai versée lors de ma commande, ceci conformément aux dispositions de l'article L. 221-24 du code de la consommation.
Signature :

Médiation de la consommation :
MEDIATION-NET Consommation, 34, Rue des Épinettes 75017 PARIS

Article VI - Dispositions financières générales

Le prix de l'action de formation est fixé à 19 500 € HT (23 400,00 € TTC), frais de dossier 412,50 € HT (495,00 € TTC) en sus, payables selon l'échéancier suivant :

- Frais de dossier lors de l'inscription
- Le 15 décembre 2023, 6 000,00€ HT (7 200,00€ TTC),
- Le 15 janvier 2024, 6 750,00€ HT (8 100,00€ TTC),
- Le 15 février 2024, 6 750,00€ HT (8 100,00€ TTC).

Article VII - Dispositions financières particulières

Lorsque le stagiaire finance personnellement cette action, son prix est abaissé à **12 490,00 € TTC** (frais de dossier 495,00 € TTC en sus).

Le stagiaire s'engage à payer ces sommes par chèques libellés à l'ordre du CNVA et à les adresser au Conservatoire dans les 10 jours suivant l'envoi de la notification de sa sélection. Ces chèques seront restitués en cas de rétractation prévue à l'article V.

Dans ce cas, l'échéancier des paiements est le suivant :

- Frais d'inscription et de dossier soit 495,00 € TTC lors de l'envoi du présent dossier. Cette somme sera restituée au candidat si le jury de sélection ne retient pas sa candidature, mais sera conservée au titre des frais de dossier si le candidat est accepté par le jury mais ne donne pas suite à son inscription.
- Chèque de 3 690,00 € remis lors de l'inscription et encaissé le 15 décembre 2023,
- Chèque de 2 200,00 € remis lors de l'inscription et encaissé le 15 janvier 2024,
- Chèque de 2 200,00 € remis lors de l'inscription et encaissé le 15 février 2024,
- Chèque de 2 200,00 € remis lors de l'inscription et encaissé le 15 mars 2024,
- Chèque de 2 200,00 € remis lors de l'inscription et encaissé le 15 avril 2024.

Article VIII - Interruption de la formation

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou si le stagiaire est empêché pour cause de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis*.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

Les sommes dues au Conservatoire sont calculées au *pro rata temporis* de formation suivi à la date d'abandon augmentées d'un dédommagement forfaitaire de 3 500,00 € TTC.

En cas de désistement du stagiaire à la date d'envoi des codes de connexion à la plateforme de formation à distance, soit le 1^{er} janvier 2024, un dédommagement de 3 500,00 € TTC sera dû au Conservatoire.

Article IX - Cas de différend

En cas de contestation dans l'interprétation ou l'application du présent contrat, la recherche d'une solution amiable sera prioritairement recherchée. Si cette contestation n'a pu être réglée à l'amiable, le tribunal du ressort du siège social de la S.A.S Xanex (Nîmes) sera seul compétent pour régler le litige.

Article X - Démarchage Commercial

La loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et rectification des données auprès d'une Préfecture de son choix.

Article XI – Protection des données

Les données personnelles sont recueillies et font l'objet d'un traitement par le CNVA pour instruire les demandes d'inscription, d'assurer un suivi des dossiers ainsi que de la formation, de maintenir le fichier des stagiaires et de fournir tous les services afférents à la formation des stagiaires.

Les stagiaires disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données, d'un droit d'opposition et de limitation du traitement de leurs données. Ils disposent également d'un droit à la portabilité des données les concernant et de la faculté de donner des directives sur leur sort après leur décès. Enfin, ils disposent du droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur le traitement automatisé, y compris de profilage, produisant des effets juridiques les concernant ou les affectant de manière significative de façon similaire. Ils peuvent exercer leurs droits en adressant leur demande par courrier électronique à l'adresse suivante : maurel.luc@le-conservatoire.com ou à l'adresse postale :

CNVA – BP 19061, 30972 Nîmes Cedex 9.

Pour plus d'information sur ces droits, consulter le site de la CNIL : www.cnil.fr

J'accepte l'utilisation de mes données personnelles à des fins de prospection commerciale

Je soussigné(e),, demande mon inscription à la formation de Technicien en Restauration des Véhicules Anciens dispensée par le CNVA.

Je déclare avoir pris connaissance du prix de cette formation. Si ma candidature est retenue, je recevrai une confirmation et m'engage à régler les sommes demandées selon l'échéancier prévu, sauf en cas de :

- non obtention d'un financement demandé ci-dessous (joindre la copie de notification de refus),
- rétractation de ma part dans les délais et conditions prévus à l'article V du présent contrat (les frais de dossier resteraient alors acquis au Conservatoire).

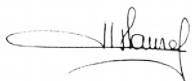
Je déclare vouloir financer ma formation par le moyen suivant (cocher la case correspondante) :

- Autofinancement (je financerai moi-même ma formation si je n'obtiens pas ou ne demande pas de financement),
 Autre (préciser) :

Fait en double exemplaire, à, le

Pour le Conservatoire
Luc Maurel, Président

Pour le stagiaire
(nom, prénom, signature et mention « Bon pour accord »)



Prière d'imprimer et parapher toutes les pages des Conditions Générales de Vente ci-dessous.

Conditions Générales de Vente applicables aux formations dispensées par le Conservatoire National des Véhicules Anciens

Article 1 : Présentation

Sous les labels « CNVA » et « Conservatoire National des Véhicules Anciens », la SAS Xanex (ci-après dénommée le Conservatoire) dispense des formations professionnelles. Son siège social est établi 148 rue de l'Abrivado, 30132 Caissargues (France). Elle dispose d'un établissement secondaire au n°3 avenue Maurice Ravel, 92160 Antony.

Article 2 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées « CGV ») s'appliquent à toutes les offres de formation relatives à des commandes passées auprès du Conservatoire par tout client, ci-après dénommé « le Client ». Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du Conservatoire, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que le Conservatoire ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du Conservatoire, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de formation à ses besoins.

Les actions de formation dispensées par le Conservatoire rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats. Chaque formation dispensée par le Conservatoire porte un numéro d'identification unique, une dénomination, un titre et un contenu. La participation aux formations dispensées par le Conservatoire implique de la part du Client que ce dernier veille à ce que les participants inscrits possèdent bien les connaissances requises et/ou y répondent en termes de compétence pour pouvoir suivre les formations.

Article 3 : Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les formations proposées par le Conservatoire dans son catalogue en vigueur, ainsi qu'à toutes les formations «intra-entreprise» définies pour un Client après validation conjointe sur le contenu, le format et la tarification proposés par le Conservatoire.

Article 4 : Commande de la formation

Pour être prise en compte par le Conservatoire, toute formation doit faire l'objet d'un bon de commande écrit et signé par le Client.

Article 5 : Modification de la commande - Annulation ou report

Le Conservatoire se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'il juge utile à ses programmes et prestations de formation ainsi qu'au planning et à la durée de ses formations. Il se réserve le droit de modifier, sans avis préalable, les intervenants et de supprimer un ou plusieurs titres de sa gamme de formations.

En cas d'annulation pour quelque cause que ce soit (comme par exemple indisponibilité du formateur pour des raisons de maladie, panne d'électricité, indisponibilité du système informatique, nombre de participants insuffisant, conflits sociaux, conditions météorologiques) la (ou les) formation(s) commandée(s) sera(seront) reportée(s) à une date ultérieure sans dédommagement ni pénalité due au Client.

En cas de modification du programme ou du planning de la ou des formations, comme en cas d'annulation des formations, le Client et/ou le participant pourra choisir une nouvelle date dans le calendrier des formations proposées.

S'il souhaite annuler ou reporter sa participation à une ou plusieurs formations, le Client ne pourra le faire qu'en respectant scrupuleusement les conditions suivantes :

Toute annulation ou tout report d'inscription à une formation devra être signalée au Conservatoire par le Client lui-même, et non par les participants désignés par le Client pour la ou les formations commandées, par téléphone ou par courriel, et confirmée par courrier recommandé avec AR adressé à l'adresse du siège du Conservatoire, 148 rue de l'Abrivado, 30132 Caissargues.

Les conséquences financières des annulations et reports sont les suivantes :

- tout report ou toute annulation intervenant plus de 30 jours ouvrés avant la date du début de la formation, la date prise en compte étant la réception du courrier recommandé avec AR dont il est fait état ci-dessus, ne donne lieu à aucun frais d'annulation ;
- tout report ou toute annulation intervenant entre 10 et 30 jours ouvrés avant la date du début de la formation, la date prise en compte étant la réception du courrier recommandé avec AR dont il est fait état ci-dessus, donne lieu à une facturation par le Conservatoire égale à 50 % du prix catalogue de la ou des formations commandées par le Client à titre d'indemnité forfaitaire à la charge du Client ;
- toute formation annulée ou reportée dans un délai plus court sera due intégralement par le Client au Conservatoire à titre d'indemnité forfaitaire sur la base du prix catalogue ;
- toute formation commencée sera due intégralement par le Client.

Article 6 : Prix

Les prestations de formation sont facturées au prix en vigueur au moment de la confirmation de la commande de formation. Le prix facturé inclut la fourniture de la prestation de formation conforme aux exigences de qualité du Conservatoire (infrastructure, support de cours, moyens pédagogiques, etc.). Les frais de repas, de déplacements et d'hébergement des participants à la formation ne sont pas inclus dans le prix de la prestation de formation.

Article 7 : Facturation

Une facture sera établie et remise au Client.

Article 8 : Paiement - Modalités

Le prix des prestations de formation est payable dans les conditions prévues sur le bon de commande de chaque formation. Le Conservatoire est habilité à signer des conventions de formation. Les factures délivrées tiennent lieu de convention simplifiée, mais le Client peut, sur simple demande, obtenir une convention détaillée et/ou une attestation de présence individuelle.

Pour certaines formations, le Conservatoire se réserve le droit d'exiger un acompte avant le début de la formation. Dans ce cas, le Client pourra se voir refuser l'accès à la formation si le paiement n'a pas été effectué dans les délais requis.

Dans le cas d'un financement par l'intermédiaire d'un financeur extérieur, il appartient au Client d'obtenir la prise en charge des formations commandées auprès de cet organisme. Si cette prise en charge n'est pas obtenue avant le début de la participation du Client à la formation considérée, le Client devra s'acquitter des sommes dues auprès du Conservatoire et fera son affaire du remboursement auprès de l'organisme dont il dépend.

Article 9 : Paiement - Retard ou défaut

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture générera des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture au taux d'intérêt légal, majoré de 10 points de pourcentage, qui ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 50,00 € pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code du Commerce.

Le montant de ces intérêts de retard sera imputé de plein droit sur toutes remises, ristournes ou rabais dus par le Conservatoire. Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris et notamment les honoraires d'officiers ministériels (huissiers) ou d'auxiliaires de Justice.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable du Conservatoire. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie exigible de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est plus récente.

Article 10 : Propriété Intellectuelle – Droits d'auteur

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre est protégé par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur. En conséquence, le Client et le participant s'interdisent d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit du Conservatoire.

Ils s'interdisent également d'effectuer toute copie de logiciels utilisés dans les stages de formation, à l'exception des exercices réalisés, à condition que les fichiers n'incluent en aucune façon des parties du programme protégé par un droit quelconque.

Le Client se porte fort du respect de ces interdictions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Article 11 : Règlement intérieur

Lors de la participation aux séances de formation, le Client s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur du Conservatoire dont il déclare avoir pris connaissance et en accepter les termes. Le Client se porte fort du respect de ces dispositions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Article 12 : Notifications

Toutes notifications devant être effectuées dans le cadre de l'exécution des présentes CGV seront considérées comme réalisées si elles sont faites par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse du siège social du Conservatoire, 148 rue de l'Abrivado, 30132 Caissargues.

Article 13 : Nullité d'une clause

Si l'une quelconque des dispositions des présentes CGV était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions desdites CGV qui demeureront en vigueur entre le Conservatoire et le Client.

Article 14 : Confidentialité des données

Les informations demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande. Si le Client communique des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le Client doit adresser toute demande écrite à l'adresse du siège social du Conservatoire, 148 rue de l'Abrivado, 30132 Caissargues.

Article 15 : Compétence, contestation, loi applicable

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à la loi française. En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution des présentes CGV, le Conservatoire et le Client rechercheront avant tout un accord amiable. Si aucun accord amiable ne pouvait être trouvé, les parties conviennent expressément que le Tribunal de Nîmes sera le seul compétent.